

Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Liège : un dialogue au service des citoyens

Le Comité d'accompagnement de l'aéroport de Liège a tenu deux réunions en 2025. Les échanges ont porté sur la mobilité, la commercialisation des zones d'activités économiques et le suivi environnemental.

Une composition élargie et représentative

Afin de concilier le développement de l'aéroport de Liège avec la qualité de vie des riverains, le Gouvernement wallon a remis en place, en décembre 2018, un Comité d'accompagnement. Il constitue un espace de dialogue privilégié entre les villes et communes, la SOWAER, LIEGE AIRPORT et le Cabinet de la Ministre en charge des aéroports.

À sa création, le comité regroupait les représentants des 17 villes et communes incluses dans le plan de développement à long terme.

Depuis 2021, plusieurs communes hors périmètre ont rejoint le comité en tant qu'invitées et depuis la rectification technique du PDLT en 2022, la commune de Geer a intégré le comité.

Aujourd'hui, 26 villes et communes participent activement aux réunions.

Depuis les élections communales de 2024, les représentants ont été renouvelés. La présidence est assurée par Monsieur Henri Christophe, bourgmestre de Fexhe-le-Haut-Clocher, élu par les membres du comité en juin 2025.

Un rôle d'information renforcé

L'un des rôles clés du Comité est d'informer ses membres afin qu'ils puissent, à leur tour, informer leurs citoyens.

En 2025, les communes ont ainsi été tenues au courant des dossiers suivants :

- Mobilité et accessibilité ;
- Permis unique portant l'exploitation de l'aéroport ;
- Situation commerciale de Liege Airport ;
- Commercialisation des zones d'activités économiques ;
- Surveillance de la qualité de l'air ;
- Résultats de l'étude Aéro-Sols (ISSeP) ;
- Evolution des plaintes en matière de bruit ;
- 6^e révision des zones du Plan d'exposition au bruit (PEB) ;
- Campagnes de mesures sonores ;
- Suivi de l'arrêt de la Cour d'Appel de Bruxelles du 19 septembre 2024 ;
- Démarche CSRD en matière de rapportage sur le développement durable ;
- Allongement de la piste de contingence.

Mobilité :

A la demande du SPW Mobilité & Infrastructures, le bureau d'études Stratec a procédé à la mise à jour de l'étude d'impact des développements de l'aéroport sur la mobilité et l'accessibilité afin d'intégrer les conditions imposées par le nouveau permis unique, lequel fixe des limites en termes d'exploitation de l'aéroport.

Commercialisation des zones d'activités économiques :

Plusieurs projets structurants sont en cours de développement autour de l'aéroport, parmi lesquels le bâtiment de bureaux *L'Escale*, le nouvel hôtel Van Der Valk, une crèche ainsi qu'un centre de distribution pour Skechers. Ces investissements témoignent du dynamisme de la zone aéroportuaire et de son attractivité croissante.

Qualité de l'air et surveillance environnementale

Les analyses récentes de l'ISSeP indiquent qu'aucun apport en provenance des activités aéroportuaires ou des mouvements des avions n'a pu être mis en évidence si ce n'est pour le

monoxyde d'azote (NO) et les particules ultrafines (UFP). Aux teneurs mesurées dans l'air ambiant, le monoxyde d'azote (NO) n'est pas considéré comme toxique. Les particules ultrafines (UFP) ne font actuellement l'objet d'aucune norme européenne, en raison, notamment, du manque de données suffisantes sur leurs effets sanitaires.

Plaintes en matière de bruit

La SOWAER met à disposition des riverains une version simplifiée et plus accessible de son formulaire de plainte pour nuisances sonores, en ligne depuis juin 2025. Cette évolution fait suite à des échanges constructifs avec le collectif Stop Alibaba et vise à améliorer la qualité et l'efficacité du traitement des signalements. En 2024, 9.328 plaintes ont été enregistrées, un volume en forte hausse qui a confirmé la nécessité d'un outil plus clair et plus intuitif. Le nouveau formulaire complète l'outil en ligne Aerovision, permettant aux citoyens d'obtenir une information transparente sur les trajectoires et niveaux sonores des vols. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer le dialogue avec les citoyens.

Révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

La 6ème révision du PEB, fondée sur l'exploitation 2021 de l'aéroport et des projections à 10 ans, a abouti à un élargissement avec 576 habitations concernées. Les nouvelles courbes sont disponibles en ligne sur le Géoportail de la Wallonie.

La SOWAER mènera prochainement une campagne de mesures sonores qui permettra de confronter les cartes théoriques et la réalité de terrain.

Transparence et accessibilité

Tous les procès-verbaux des réunions sont accessibles au public sur le site Internet de la SOWAER, garantissant une transparence totale.

Pour tout complément d'information sur le comité d'accompagnement, la cellule SOWAER Environnement, assurant le secrétariat du comité, est à votre disposition :

Henri CHRISTOPHE - Président
SOWAER ENVIRONNEMENT - Bâtiment 50 (2ème étage)
Aéroport de Liège
4460 GRACE-HOLLOGNE
N° gratuit : 0800/25 547 - Fax : 04/225.83.21
infoliege@sowaer.be